

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie-Neuilly-Puteaux et Préventissim s'associent pour la sécurité des bébés en voiture

Le mercredi 1^{er} octobre 2014*, le service de Maternité du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie-Neuilly-Puteaux (CHICNP) sera doté d'une banquette de voiture équipée d'un siège « dos à la route » grâce à un budget alloué cette année par la Préfecture des Hauts-de-Seine dans le cadre de son Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Depuis plusieurs années, des campagnes d'information menées par la Maternité du Centre Hospitalier et l'Association Préventissim permettent de sensibiliser les futurs parents à la sécurité des nouveau-nés en voiture.

Il s'agit d'une originalité de la Maternité -où naissent plus de 2.000 enfants par an, qui intègre dans ses séances de préparation à la naissance un ensemble de conseils sur les gestes du quotidien pour préparer l'arrivée de bébé ; grâce à cette banquette de démonstration, installée en salle de préparation à la naissance, les futurs parents pourront la voir et poser toutes les questions souhaitées aux Sages-femmes :

- comment faire voyager un nouveau-né en voiture pour qu'il soit en sécurité ?
- comment se fixent les sièges auto "Dos à la route" (sièges que les mamans appellent un cosy ©) ?
- pourquoi faut-il toujours attacher convenablement le cosy © et le bébé, même pour un très court trajet ?
- pourquoi il faut avoir un cosy ©, même lorsque l'on n'a pas de voiture personnelle (obligatoire dans la voiture de parents ou d'amis, dans une voiture de location, dans les Autolib, etc.) ?
- quels sont les avantages des nouveaux sièges disposant d'une fixation Isofix. ?

L'enjeu est d'importance : chaque jour, près de 8 enfants, passagers d'une voiture, sont blessés ou tués. La plupart d'entre eux auraient été indemnes s'ils avaient voyagé dans un siège auto adapté et convenablement installé. Bébé attaché = Bébé sauvé estimons-nous à la Maternité.

Rappelons qu'un enfant de moins de 10 ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie ; ce qui permet de diminuer la gravité des blessures et de sauver de nombreuses vies. Dans un accident, le taux de mortalité des non-attachés est 2 à 3 fois plus élevé que celui des ceinturés. Notons qu'il est interdit de tenir un bébé dans ses bras en voiture et que le conducteur est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pour chaque passager non attaché (que ce soit à l'avant ou à l'arrière) et d'un retrait de 3 points pour le conducteur non attaché (y compris les femmes enceintes).

D'où pour les futurs parents, la nécessité d'équiper leur véhicule d'un siège auto « dos à la route », dès la sortie de la Maternité de bébé jusqu'à ses 11-13 kg selon les caractéristiques du siège (ou 15 mois pour les nouveaux sièges à la norme I-size). Attention, il ne faut utiliser que des sièges offrant la meilleure protection et homologués, qui correspondent à la norme ECE R44-04 (ou i-size avec fixation Isofix).

A propos de l'Association Préventissim...

Préventissim est conseil en prévention des accidents et apporte des solutions conçues pour répondre aux objectifs de diminution du nombre d'accidents (route, vie courante ou Santé), aux collectivités territoriales, aux entreprises,... (formation de formateurs, animation de forums, de stands, etc.)

* Monsieur Jean-Pierre MIKOL, Délégué Général de Préventissim, sera à la disposition de la presse à 11h45 (Rez-de-Chaussée - Consultations de Gynécologie-Obstétrique – Salle de préparation à la naissance).

Contact presse : Nathalie LHUILLIER, Chargée de Communication (nlhuillier@chcn.net) - Tél. 01 49 04 32 15
Siège Social : 36 boulevard du Général Leclerc – BP 79 – 92205 Neuilly-sur-Seine Cedex